

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 12 décembre 2019

PRESENTS :

MM Eric ANTHOINE, Jean-Maurice DENAVACELLE, Pierre DUMAINE, Pierre HUGARD, Mme Marie-Antoinette METRAL délégués titulaires,
M. Laurent CHANCEREL, Jean-François GRANGERAT, Rénald VAN CORTENBOSCH délégués suppléants

Début de la séance à 19h00

➤ Tarification de l'eau – Part syndicale – Année 2020

Mme la Présidente remercie de sa présence M. Laurent PRADERE du cabinet d'expertise et de conseil KPMG, missionné par le SIVU des Fontaines pour réaliser l'actualisation de la prospective tarifaire.

M. PRADERE débute sa présentation par l'exposé de la situation du Syndicat en 2019 qui peut se résumer ainsi :

- une harmonisation des tarifs atteinte pour les 3 communes membres,
 - des données d'activité issues du RPQS 2018
 - un fonds de roulement confortable de 63,6 k€
 - des investissements réalisés à hauteur de 1 080k€ en 2018 et 222,2k€ au 19/11/2019 sur 594,3k€ inscrits en 2019,
 - un capital restant dû des emprunts au 31/12/2019 de 1 705k€
 - des subventions d'investissement perçues de 408,7k€ en 2018 et 301,5k€ budgétées en 2019,
 - un niveau d'épargne nette annuel (capacité du syndicat à couvrir ses charges courantes et assurer le remboursement des emprunts en capital et en intérêts) de 48,9k€ en 2018 et 12,4k€ en 2019.
- Les investissements soutenus de ces dernières années n'ont pas fragilisé le Syndicat qui a su conserver une situation financière saine.

M. PRADERE précise ensuite les hypothèses retenues pour la prospective à savoir :

- maintien des tarifs au niveau de 2019
- évolution annuelle de 15 abonnés/an soit une hausse annuelle de 1270m³ d'eau facturés,
- une inflation des charges de +1%/an pour les comptes de classes 60, 61, 62 et de 2%/an pour les comptes de classe 012
- une durée d'amortissement de 40 ans pour les futurs amortissements
- des conditions d'emprunts de 25 ans pour la durée et de 2,5% pour le taux,

2 scénarii d'investissement sont proposés, avec pour chacun la synthèse des résultats et des enjeux.

Scénario n°1 : Maintien de l'effort prévu dans la précédente prospective : 150k€ TTC de 2020 à 2024

en k€	Période 2020-2024
Investissement	750 k€ TTC / 625 k€ après récupération de la TVA
Recours à l'emprunt	325 k€
Désendettement	255 k€
Résultat d'exploitation annuel	Entre 6 k€ et 10,5 k€
Epargne nette	Entre 65 k€ et 68 k€
Fonds de roulement	Maintenu autour de 30 k€

Scénario n°2 : évaluation de la capacité d'investissement du syndicat sur 2020-2024 avec maintien des tarifs.

en k€	Période 2020-2024
Capacité d'investissement	1 000 k€ TTC / 833 k€ après récupération de la TVA Soit 200k€ TTC/an
Recours à l'emprunt	560 k€
Désendettement	32,5 K€
Résultat d'exploitation annuel	Entre 2 k€ et 6 k€
Epargne nette	Entre 55 k€ et 68 k€
Fonds de roulement	Maintenu autour de 30 k€

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur la part syndicale du prix de l'eau et de maintenir les tarifs H.T. suivants à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Part fixe	Part variable/m3
Châtillon sur Cluses	50,00 €	1,859 €
La Rivière Enverse	50,00 €	1,859 €
Saint Sigismond	50,00 €	1,859 €

5 voix pour – 1 abstention (M. ANTHOINE)

➤ **Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020**

Madame la Présidente précise aux membres du Comité Syndical que le budget 2020 du Syndicat ne sera pas adopté avant le 1^{er} janvier 2020.

Or, afin de ne pas retarder le bon déroulement des travaux à intervenir et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, elle suggère au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré AUTORISE Madame la Présidente à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2020 (hors le capital de l'annuité de la dette) les dépenses d'investissement pour un montant maximum de **151 075 euros** dont

- pour le chapitre 21 : 2 500 €
- pour le chapitre 23 : 148 575 €

Séance levée à 21h
La Présidente

Mme Marie-Antoinette METRAE

